

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 5 MARS 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ALAIN-PAGÉ**

SONT PRÉSENTS : M. le maire André Hénault
M^{me} la conseillère Louise Savignac
MM. les conseillers Robert Bibeau, Robert
Groulx et Guy Rondeau

SE SONT EXCUSÉS : MM. Jean-Pierre Beaulieu et Claude Bélanger

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Hénault.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. François Thériault, directeur général et
secrétaire-trésorier
M^{me} Michèle Desfossés, secrétaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

2007-03-4192

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 5 février 2007

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Soumissions – Véhicule utilitaire – Service de la prévention des incendies – Octroi du contrat

4.3 Soumissions camionnette – Service de la prévention des incendies – Octroi du contrat

4.4 Lettre de démission de M. Michel Larose – Service de la prévention des incendies

4.5 Boum Club international inc. – Honoraires professionnels
Textes publiereportage

4.6 Comité de baseball mineur – Protocole d'entente et tarification

4.7 Conditions de travail des pompiers de la municipalité de Saint-Paul

4.8 Salaire surveillants sur appel – Préposés aux glissoires et surveillants dans les parcs

- 4.9 Remboursement de taxes
- 4.10 Roy, Laporte et Sylvestre – Honoraires professionnels
Convention pompiers
- 4.11 Entente avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-
Kildare – Adhésion des jeunes à l'Association de soccer de
Saint-Charles-Borromée
- 4.12 Fin des liens d'emploi – Pompiers de Saint-Paul et Crabtree
- 4.13 Centre aquatique – Offre de service – Surveillance des
plages 2007

5.0 SERVICE TECHNIQUE

- 5.1 Projet de règlement 959-1-2007 – Modification règlement
de zonage – Zones C88a, H87 – Adoption
- 5.2 Projet de règlement 960-1-2007 – Modification au plan
d'urbanisme et des limites de l'aire d'affectation mixte
résidentielle et commerce artériel lourd – Lot 235 ptie
Adoption
- 5.3 Offre de service de la firme Arcand, Laporte, architectes
Réaménagement du centre Alain-Pagé
- 5.4 Règlement 961-2007 – Modifiant le règlement de
lotissement 520-1989 afin de modifier l'article 45
concernant les normes de lotissement à l'intérieur d'une
zone inondable – Avis de motion

6.0 REQUÊTES

- 6.1 Fondation Mémoire du cœur – Bal de la mi-carême
Participation municipale
- 6.2 Chevaliers de Colomb conseil 10437 – Prêt du terrain de
balle – Parc du Bois-Brûlé
- 6.3 Promotions pour la Pétanque H.L.S. inc. – Utilisation parcs
Saint-Jean-Bosco et Maria-Goretti – Protocole d'entente
2007 – Acceptation
- 6.4 Centraide Lanaudière – Demande d'utilisation du centre
Alain-Pagé et du service de la Sécurité civile – Les
24 heures vélo de Centraide

7.0 INFORMATION

- 7.1 Rapport des permis de construction – Février 2007
- 7.2 Commission municipale du Québec – Demande de
reconnaissance pour exemption de taxes – Société Saint-
Vincent-de-Paul de Joliette inc.
- 7.3 Commission des relations de travail – Révocation de
l'accréditation – Syndicat des pompiers et pompières du
Québec, section locale Saint-Paul
- 7.4 Régie intermunicipale de police – Procès-verbal de la
séance ordinaire du 13 décembre 2006

8.0 AUTRES SUJETS

- 8.1 Application des Technologies de Systèmes inc. Renouvellement Contrat de service
- 8.2 Fondation Mira inc. – Demande de barrage routier
- 8.3 Club de patinage artistique « Les Étoiles d’Argent » – Offre de publicité – Album-souvenir
- 8.4 École secondaire Thérèse-Martin – Demande d’aide financière – Voyage en Europe
- 8.5 Parc Saint-Jean-Bosco – Achat module de jeux et équipements, balançoires – Autorisation
- 8.6 Règlement 962-2007 – Rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière – Collège constituant de Joliette Quote-part municipale – Avis de motion
- 8.7 Chambre de commerce du Grand Joliette – 21^e édition du concours des Excelsiors – Participation municipale
- 8.8 Départ de M. Louis Pelletier, journaliste

ADOPTÉE

2007-03-4193

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 5 février 2007.

ADOPTÉE

2007-03-4194

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 20 février au 5 mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d’emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 15 194 à 15 267, du 20 février au 5 mars 2007, pour un montant de 344 323,17 \$;

Le tout tel qu’il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE

SOUSSIONS – VÉHICULE UTILITAIRE – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues à savoir :

Joliette Dodge Chrysler ltée	30 270,47 \$	taxes incluses
Joliette Ford	32 748,09 \$	taxes incluses
A. Chalut auto ltée	32 492,84 \$	taxes incluses

2007-03-4195

ATTENDU le rapport SI-07-04 du directeur du Service de la prévention des incendies daté du 1^{er} mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat d'une camionnette de type VUS, et à cet effet retiennent la soumission déposée par Joliette Dodge Chrysler ltée, au montant de 30 270,47 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

2007-03-4196

SOUSSIONS CAMIONNETTE – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

Joliette Dodge Chrysler ltée	39 101,59 \$	taxes incluses
Joliette Ford	41 903,97 \$	taxes incluses

ATTENDU le rapport SI-07-05 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 1^{er} mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat d'une camionnette 2007, 4 roues motrices, 4 portes, et à cet effet retiennent la soumission déposée par Joliette Dodge Chrysler ltée, au montant de 39 101,59 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

2007-03-4197

LETRE DE DÉMISSION DE M. MICHEL LAROSE – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU la lettre de démission de M. Michel Larose, datée du 26 février 2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Michel Larose, pompier, à compter du 27 février 2007, comme en fait foi sa lettre de démission;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Larose, Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4198

**BOUM CLUB INTERNATIONAL INC. – HONORAIRES
PROFESSIONNELS – TEXTES PUBLIREPORTAGE**

ATTENDU la note d'honoraires présentée par M. Raymond Provost, en date du 26 février 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 1 365 \$ à Boum Club international inc. pour la rédaction de textes de publireportages concernant la municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4199

**COMITÉ DE BASEBALL MINEUR – PROTOCOLE D'ENTENTE
ET TARIFICATION**

ATTENDU qu'un protocole d'entente doit être signé entre la Municipalité et le comité de baseball mineur de Saint-Charles-Borromée, concernant les activités de baseball mineur pour les jeunes garçons et filles de 5 à 18 ans;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et le comité de baseball mineur de Saint-Charles-Borromée, concernant les activités de baseball pour les jeunes garçons et filles de 5 à 18 ans pour la saison 2007-2008;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit protocole d'entente;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à verser les sommes prévues à ladite entente;

QUE la tarification 2007 pour le baseball mineur soit établie comme suit :

<u>Catégories</u>	<u>Résidant</u>	<u>Non-résidant</u>
Joueurs nés en 2000-2002	30 \$	210 \$
Joueurs nés en 1990-1999	55 \$	210 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean Riopel, président et à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-03-4200

CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

ATTENDU que la Commission des relations de travail, en date du 21 février 2007, acceptait notre demande de révocation de l'accréditation accordée au syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Paul;

ATTENDU que par la résolution 2006-12-4103, les membres du conseil de la municipalité maintenaient en vigueur les conditions de travail des pompiers en provenance de la municipalité de Saint-Paul, étant donné la négociation en cours;

ATTENDU la correspondance de MM. Pascal Dupras et Steeves Côté, en date du 28 février 2007, à l'effet que les pompiers de Saint-Paul acceptaient à l'unanimité les conditions de travail actuellement en vigueur au Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les conditions de travail des pompiers en provenance de la municipalité de Saint-Paul soient celles prévues à la politique administrative et salariale des pompiers de la municipalité de Saint-Charles-Borromée et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4201

SALAIRE SURVEILLANTS SUR APPEL – PRÉPOSÉS AUX GLISSOIRS ET SURVEILLANTS DANS LES PARCS

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer le salaire des surveillants sur appel;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le salaire horaire des surveillants sur appel, surveillants de parcs et préposés aux glissoires soit établi comme suit :

- surveillants centre Alain-Pagé et centre Saint-Jean-Bosco 8 \$
- surveillants de parcs et préposés aux glissoires salaire minimum

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4202

REMBOURSEMENT DE TAXES

ATTENDU le rapport du directeur général adjoint daté du 22 février 2007, concernant le remboursement de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 1 066,80 \$, suivant la liste produite par le directeur général adjoint le 22 février 2007.

ADOPTÉE

2007-03-4203

**ROY, LAPORTE ET SYLVESTRE – HONORAIRES PROFESSIONNELS
CONVENTION POMPIERS**

ATTENDU les comptes d'honoraires professionnels présentés par M^e Jean-Robert Laporte, avocat, les 19 février et 1^{er} mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les sommes ci-après à Roy, Laporte et Sylvestre, à titre d'honoraires professionnels :

Facture 10 010	756,51 \$
Facture 10 030	39,88 \$
Facture 10 031	159,53 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE – ADHÉSION DES JEUNES À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

2007-03-4204

ATTENDU que le Service des loisirs de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare désire poursuivre son entente avec l'Association de soccer de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée accueille déjà des joueurs de soccer en provenance de l'extérieur de son territoire;

ATTENDU que les responsables de l'Association de soccer de Saint-Charles-Borromée sont d'accord pour accueillir, encore cette année parmi leurs membres, les jeunes de Saint-Ambroise-de-Kildare;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent que l'Association de soccer de Saint-Charles-Borromée accueille les enfants de Saint-Ambroise-de-Kildare parmi ses membres;

QUE la présente acceptation soit conditionnelle à ce que :

1. l'entente soit pour la saison 2007 seulement, avec possibilité de renouvellement, après réévaluation;
2. la tarification pour Saint-Ambroise-de-Kildare soit celle des non-résidents, à savoir :

Microsoccer - 5 à 7 ans	105 \$
8 à 11 ans	135 \$
12 à 18 ans et Senior - Laser	150 \$

3. la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare mette à la disposition de l'Association de soccer de Saint-Charles-Borromée un terrain de soccer réglementaire pour la saison 2007;
4. le Service des loisirs de Saint-Ambroise-de-Kildare fournisse un (1) entraîneur pour huit (8) inscriptions dans le groupe des 5 à 7 ans et un (1) entraîneur pour dix (10) inscriptions dans les groupes de 8 ans et plus;
5. la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare adopte une résolution à l'effet d'entériner la présente entente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Yvon Ducharme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, à M. Sylvain Arbour, président de l'Association de soccer et à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-03-4205

FIN DES LIENS D'EMPLOI – POMPIERS DE SAINT-PAUL ET CRABTREE

ATTENDU le rapport SI-07-06 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 2 mars 2007, concernant le retrait de pompiers du Service de la prévention des incendies en date du 31 décembre 2006;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité mettent fin aux liens d'emploi des pompiers suivants :

MM. Christian Anctil	Raymond Marcil
Davis Côté	Sébastien Martel
Pierre-Luc Desrosiers	André Rozon
Philippe Lachance	

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux pompiers démissionnaires mentionnés ci-dessus, à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4206

**CENTRE AQUATIQUE – OFFRE DE SERVICE – SURVEILLANCE
DES PLAGES 2007**

ATTENDU l'offre du Centre aquatique, datée du 22 février 2007, relativement à la surveillance des plages Bosco, Maria-Goretti et du câble à Tarzan;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre qui nous est présentée par le Centre aquatique (9062-5575 Québec inc.) pour la surveillance des plages et du câble à Tarzan, à savoir :

Plage Bosco	6 516,30 \$
Plage Maria-Goretti	5 298,30 \$
Câble à Tarzan	5 298,30 \$

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la convention à cet effet, pour la saison estivale 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Labelle, directeur du Centre aquatique, à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-03-4207

**PROJET DE RÈGLEMENT 959-1-2007 – MODIFICATION
RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONES C88a, H87 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la recommandation 05-CCU-2007 du comité consultatif d'urbanisme;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 959-1-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer deux nouvelles zones commerciales C88c et C88d à même une partie des zones H87 et C88a, d'introduire des dispositions relatives aux enclos pour conteneur à déchets et d'exiger des cases de stationnement pour l'aménagement d'une terrasse pour un établissement où l'on sert des repas et/ou des boissons alcoolisées;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne au centre communautaire Alain-Pagé le 19 mars 2007 à 20 h.

ADOPTÉE

2007-03-4208

PROJET DE RÈGLEMENT 960-1-2007 – MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME ET DES LIMITES DE L'AIRE D'AFFECTATION MIXTE RÉDIENTIELLE ET COMMERCE ARTÉRIEL LOURD – LOT 235 PTIE – ADOPTION

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la recommandation 05-CCU-2007 du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement de zonage 523-1989 en vue de l'agrandissement de la zone commerciale C88a;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 960-1-2007 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir une aire d'affectation mixte « résidentielle/commerce artériel lourd » à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle faible densité, à proximité des rues Vaudreuil et D'Argenteuil;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne au centre communautaire Alain-Pagé, le 2 avril 2007 à 20 h.

ADOPTÉE

2007-03-4209

OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME ARCAND, LAPORTE, ARCHITECTES – RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ALAIN-PAGÉ

ATTENDU l'offre de services professionnels des architectes Arcand, Laporte, datée du 2 mars 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de services professionnels des architectes Arcand, Laporte, pour la préparation d'une étude de faisabilité quant au réaménagement des locaux du centre Alain-Pagé, le tout selon les modalités prévues dans l'offre du 2 mars 2007, au montant de 6 600 \$, taxes en sus;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Arcand, architecte, Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 961-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 45 CONCERNANT LES NORMES DE LOTISSEMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE INONDABLE – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin de modifier l'article 45 concernant les normes de lotissement à l'intérieur d'une zone inondable;

Avis de motion

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement 961-2007 déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR – BAL DE LA MI-CARÊME PARTICIPATION MUNICIPALE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de la Fondation Mémoire du cœur.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite, étant donné que cette demande ne rencontre pas les critères de notre politique de dons et subventions.

2007-03-4210

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10437 – PRÊT DU TERRAIN DE BALLE – PARC DU BOIS-BRÛLÉ

ATTENDU la lettre de M. François Racine, secrétaire financier des Chevaliers de Colomb, datée du 22 février 2007, concernant une demande pour utiliser le terrain du parc du Bois-Brûlé;

ATTENDU la disponibilité du terrain de baseball du parc du Bois-Brûlé;

ATTENDU que les membres du conseil veulent encourager les buts poursuivis par les Chevaliers de Colomb de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les Chevaliers de Colomb puissent utiliser le terrain de balle du parc du Bois-Brûlé pour la tenue d'un tournoi de balle donnée les 17, 18 et 19 août 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François Racine, secrétaire financier et à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-03-4211

PROMOTIONS POUR LA PÉTANQUE H.L.S. INC. – UTILISATION PARCS SAINT-JEAN-BOSCO ET MARIA-GORETTI – PROTOCOLE D'ENTENTE 2007 – ACCEPTATION

ATTENDU que les membres du conseil sont d'avis que la tenue d'un festival de pétanque dans le parc Saint-Jean-Bosco est un excellent moyen de promotion pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil entérinent le protocole d'entente à intervenir avec Promotions pour la pétanque H.L.S. inc. en vue de la tenue du festival de pétanque du 14 au 22 juillet 2007, dans le parc Saint-Jean-Bosco;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le protocole d'entente donnant effet à la présente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Normand Charland, président et à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-03-4212

**CENTRAIDE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'UTILISATION DU
CENTRE ALAIN-PAGÉ ET DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ
CIVILE – LES 24 HEURES VÉLO DE CENTRAIDE**

ATTENDU la demande de M. Jean-Claude Chagnon et de M. Bernard Jolicoeur de Centraide Lanaudière concernant « Les 24 heures vélo de Centraide »;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent les responsables de Centraide Lanaudière à utiliser le centre communautaire Alain-Pagé les 25 et 26 août 2007, en vue de la tenue de l'événement « Les 24 heures vélo de Centraide »;

QUE le personnel du Service de la sécurité civile de Saint-Charles-Borromée soit autorisé à assurer la sécurité lors de l'événement;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Bernard Jolicoeur de Centraide Lanaudière, Alain Neveu du Service de la sécurité civile et M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

Information

INFORMATION

- Rapport des permis de construction – Février 2007
- Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance pour exemption de taxes – Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette inc.
- Commission des relations de travail – Révocation de l'accréditation Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Paul
- Régie intermunicipale de police – Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2006

**APPLICATION DES TECHNOLOGIES DE SYSTÈMES INC.
RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE SERVICE**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

2007-03-4213

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à renouveler le contrat de service et de support informatique avec la firme ATS selon les termes et conditions mentionnés dans son offre de service du 9 janvier 2007, pour une dépense de 4 000 \$, taxes en sus;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Patrick Poirier, président de la firme ATS et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

FONDATION MIRA INC. – DEMANDE DE BARRAGE ROUTIER

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de la Fondation Mira inc.

Après étude et discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-03-4214

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES ÉTOILES
D'ARGENT » – OFFRE DE PUBLICITÉ – ALBUM-SOUVENIR**

ATTENDU la lettre du Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent concernant l'album-souvenir 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent la somme de 100 \$, représentant une commandite d'une demi-page de publicité dans l'album-souvenir 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Liette Desroches et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**ÉCOLE SECONDAIRE THÉRÈSE-MARTIN – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE – VOYAGE EN EUROPE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière de l'école secondaire Thérèse-Martin.

Après étude et discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-03-4215

**PARC SAINT-JEAN-BOSCO – ACHAT MODULE DE JEUX ET
ÉQUIPEMENTS, BALANCOIRES – AUTORISATION**

ATTENDU les orientations prises lors de la tenue du lac-à-l'épaule 2006;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la soumission de Tessier Récréo-Parc, au montant de 4 571,67 \$, pour la fourniture d'équipement de jeux pour le parc Saint-Jean-Bosco;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

Avis de motion

**RÈGLEMENT 962-2007 – RÉNOVATION DE LA PISCINE DU
CEGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE – COLLÈGE
CONSTITUANT DE JOLIETTE – QUOTE-PART MUNICIPALE
AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Groulx donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement fixant à trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$), la quote-part municipale pour la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière (collège constituant de Joliette), ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas à trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$);

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 962-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

M. le maire se
retire à 20 h 35

2007-03-4216

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – 21^E ÉDITION
DU CONCOURS DES EXCELSIORS – PARTICIPATION MUNICIPALE**

ATTENDU la publication d'un dépliant lors du gala des Excelsiors 2007 qui se tiendra le vendredi 4 mai 2007, au centre Saint-Jean-Bosco;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cette activité;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de cinq cents dollars (500 \$) à titre de commandite, dans le cadre du programme de partenariat et de visibilité pour le Gala des Excelsiors 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

M. le maire
reprend sa place à
20 h 40

DÉPART DE M. LOUIS PELLETIER, JOURNALISTE

ATTENDU l'annonce faite par M. Louis Pelletier, journaliste, à l'effet qu'il ne couvrira plus les séances du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

2007-03-4217

ATTENDU que M. Louis Pelletier a su, au cours des vingt dernières années, refléter fidèlement les décisions prises par les membres du conseil;

ATTENDU le professionnalisme démontré par M. Louis Pelletier tout au cours de cette période;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adressent leurs plus sincères remerciements à M. Louis Pelletier pour la qualité du travail effectué et l'assiduité démontrée durant les nombreuses années où il fut appelé à couvrir les séances du conseil;

QUE les membres du conseil lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Louis Pelletier.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE : 20 h 45

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) François Thériault

François Thériault, urb. M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier